

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le phare de Longue Pointe, le troisième érigé sur ce site, a été construit en 1916 par le ministère de la Marine. Ce phare est maintenant la propriété du ministère des Transports, et il est exploité par la Garde côtière. Voir le rapport 86-77 du BEEFP.

Raisons de la désignation

La tour du phare de Longue Pointe a été désignée "reconnue" à cause de son importance pour le thème historique de la navigation sur les Grands Lacs, de son plan architectural et de son exécution, ainsi que de son importance en tant que monument local dans le paysage du lac Érié.

Le bâtiment est toujours consacré à sa vocation première, bien que, comme les deux phares précédents sur ce site, il est menacé par les changements de niveau d'eau et par l'érosion des fondations.

Le statut de monument du phare et son association avec les thèmes de navigation représentés par le phare de Longue Pointe sont d'une importance particulière à cause de son emplacement et de la navigation commerciale très dense dans cette région. À la différence de nombreux autres phares en béton armé d'autrefois, dont le plan était excessivement compliqué, sans raffinement du point de vue des structures, et primitif du point de vue esthétique, la structure de Longue Pointe relève d'un dessin efficace et bien exécuté. Il s'agit d'une colonne lisse fondée sur les trois éléments classiques : une base, un fût et un chapiteau, réunis dans un ensemble assuré mais sans prétention, bien équilibré et bien proportionné, qui est parfaitement approprié à la vocation de l'édifice. Les détails complémentaires de la porte, des fenêtres et du support en encorbellement de la lumière sont discrets et bien exécutés.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial de cette propriété est déterminé par l'intégration de son emplacement, de sa conception et de son exécution esthétiques, et de ses associations thématiques.

Cette structure simple en béton armé est bien proportionnée et exécutée selon les trois éléments classiques (base, fût, chapiteau), complétés par des détails classiques simples autour des portes et des fenêtres, tels que décrits ci-dessus.

.../2

Il est difficile de concevoir comment on pourrait apporter des modifications à cette structure simple et pure sans que ces modifications n'aient un effet grave sur le caractère patrimonial de ce phare. Les besoins d'espace supplémentaire devraient être réglés en construisant de nouvelles installations suffisamment à l'écart de la tour.

Il faudra sans doute chercher à régler les problèmes d'érosion des fondations, à cause des niveaux d'eau élevés qui persistent au lac Erié, tant actuellement que selon les prévisions.

Deux approches méritent d'être étudiées. L'approche préférée serait de soulever la tour et d'insérer la partie de fondations nécessaire. Cette approche poserait certains problèmes techniques, mais elle est possible, étant donné que l'élévation nécessaire n'est pas grande. Cette façon de régler le problème protégerait également le caractère patrimonial de la tour pour une longue période. La deuxième approche consisterait à surélever le terrain autour de l'édifice. Les modifications au bâtiment seraient minimales, et aussi pleinement réversibles, mais le caractère historique serait fortement touché par l'élévation du terrain. Si l'on devait adopter cette deuxième approche, les zones touchées par les modifications à apporter devraient être documentées de façon très complète.

Traduction